



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 MARS 2022**

N°D2022_039

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FACIT 2022 – N°1

Date de convocation : le 25 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAU, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier BOUSSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

Conseillers communautaires absents excusés :

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADIOU

Par le FACIT (Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique), la Communauté de communes souhaite cibler son soutien sur la « valeur ajoutée » d'un projet, autrement dit sur le ou les aspect(s) permettant au projet de se démarquer ou d'innover. Elle intervient au maximum à hauteur de 50 % du coût global du projet, avec un plafond d'aide fixé à 5 000 €.

Pour 2022, l'enveloppe FACIT s'élève à :

Enveloppe FACIT annuelle	40 000 €
Reste et remis enveloppe FACIT années précédentes	14 372,14 €
TOTAL enveloppe FACIT 2022	54 372,14 €

2 dossiers de demande ont été présentés au groupe de travail et examinés selon le règlement. Le groupe de travail, réuni le 8 mars 2022, a proposé les attributions suivantes :

- **Dossier 2022_1 : Création de balades équestres et de randonnées thématiques au départ de Villaines-les-Rochers** – Les Crins en Equilibre (micro-BA) – Mme CHARTIN Marie

Création d'une activité de tourisme équestre en proposant des balades à la journée ou sur plusieurs jours, qui pourront être thématiques (osier, vin, produits locaux...) autour du Ridellois, des bords de Loire et de la Forêt de Chinon.

Montant du projet présenté : 10 444,75 € HT

Critères retenus : Création d'une activité d'itinérance douce + offre complémentaire + valorisation de la nature, du patrimoine et des produits locaux

Dépenses retenues : Ensemble des dépenses correspondant aux équipements liés à l'aspect tourisme équestre de l'activité

Autres soutiens recherchés : -

Montant des dépenses retenues : 10 444,75 € HT

Montant FACIT demandé : 5 000 €

Montant FACIT proposé : **5 000 € (plafond)**

- **Dossier 2022_2 : Création d'un escape-game et installation d'un éclairage extérieur pour les événements nocturnes** - Château de l'Islette (SARL) – Mme MICHAUD Bénédicte

Pour poursuivre la valorisation et la diversification du site, création d'un escape-game sur le thème de l'histoire du lieu, et mise en place d'un éclairage (couplé à un arrosage) plus performant pour le jardin à la française et dans le cadre des soirées nocturnes.

Montant du projet présenté : 41 917,33 € HT

Critères retenus : Création activité nouvelle permettant de se différencier et d'apporter une offre complémentaire aux touristes + valorisation du patrimoine

Dépenses retenues : Ensemble des dépenses avec au moins 10 000 € HT de dépenses liées à la conception de l'escape-game et à l'éclairage à justifier

Autres soutiens recherchés : Leader envisagé

Montant des dépenses retenues : 41 917,33 € HT

Montant FACIT demandé : 5 000 €

Montant FACIT proposé : **5 000 € (plafond)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2019.05.A.10.1. du Conseil communautaire du 23 mai 2019 approuvant la création du Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique (FACIT) ;

Mme Bergeot ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre du Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique (FACIT) 2022 :
 - LES CRINS EN EQUILIBRE : 5 000 €
 - LE CHATEAU DE L'ISLETTE : 5 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce versement.

Pour extrait conforme,

